



Conduite sous stupefiants/vice de procedure

Par **olvier91**, le **14/01/2009** à **19:40**

bonjour

je viens vous consulter car j ai été arrêté pour conduite sous stupefiant
je me trouvais en voiture a arret a un feu et en fouillant dans mon vide poche je suis tombé sur un joint que j avais du laisser la en voulant le jeter par ma fenetre je me suis appercu qu il y avait une voiture de police a ma gauche surpris par ma reaction sans doute les policiers sont descendu de voiture et m'ont controlé apres leur avoir remis le joint ils m ont conduit au commissariat .

Après m avoir fait vider mes poche ils m ont mennoté et on fait venir une de leur collegue pour me faire le test salivaire et la le test a etait negatif et ils ont alors insisté pour que j en fasse un second qui lui a etais positif alors apres tous est allé tres vite une femme en civil est venue me voir et ma preciser la mise en garde a vue elle me demande si je veux un avocat ou un medecin j aidit non pour l avocat et oui pour le medecin car j avais une gastro je n ai pas vu de medecin

Avant la perquisition il me demande si j ai du shit a la maison je dit que oui et j ai repondu oui dans mon salon et lors de la perquisition au domicile de mes parents je leur indiqué ou etais les stupefiant (cannabis uniquement) la perquisition fini ils m ont ramené au commissariat puis a l hopital pour faire la prise de sang puis de nouveaux au commissariat ou jai passé la nuit en garde a vue le lendemain matin prise d empreinte et en milieu d apres midi il m ont fait venir dans un bureaux ou un OPJ a tapé le procet verbale que n ai fait que dire oui a leur question mes douleur a l estomac me fesait tellement mal que je voulais qu une chose rentre a la maison au moment de signé j ai emis une protestation car je ne pouvais pas relire le pv n ayant pas mes lunettes que j ai du enlever la veille pendant la fouille de la voiture l' OPJ ma signifié que je ne signait pas je serais retenue encore 24h

Après en avoir parlé autour de moi on m adit que apparemment les test salivaire ou alcotest ne devais etre fais qu une fois ? y aurai t il vice de procedure soit pour les deux test soit pour le fait que je voulais voir un medecin n a pas etait noté ?

je suis convoqué le 11 mars prochain puis je faire avancer la date car je dois etre en formation assez loin du rendez vous fixé ?

Puis je proposé au reprensantant du prefet de me soumettre a des test hebdomadaire ou bi hebdomadaire dans un commissariat a mes frais pour les test pour recupérer mon permis plus vite car

Merci d avances

Par **okimmexy**, le **15/04/2016** à **02:05**

taurai du refuser le deuxieme test..tu avais entierement et + que le droit!!! la prochaine foi ...tu ni tot en bloc...conseil d'avocat...